

Toutefois, ce tarif diffère en faveur des fabricants dûment patentés de remèdes brevetés, d'extraits, d'essences et de préparations pharmaceutiques, employant des spiritueux en régie; dans ce cas, l'alcool de grain est astreint à un droit d'accise de \$2.40 par gallon et l'alcool d'orge germée, de \$2.42; l'alcool extrait de mélasses importées ou d'autres substances saccharifères entrant en franchise, \$2.43 par gallon. Les pharmaciens pourvus d'un permis spécial, émanant du ministère des Douanes et de l'Accise, pour la préparation des prescriptions médicales et pharmaceutiques, sont également admis aux tarifs de faveur ci-dessus, si les alcools dont ils se servent pèsent plus de 50 p.c. au-dessus du degré de preuve. Un drawback de 99 p.c. des droits de douane payés peut être consenti sur les alcools, ne pesant pas moins de 50 p.c. au-dessus du degré de preuve, utilisés dans les universités, dans les laboratoires scientifiques ou de recherches et dans les hôpitaux, pour l'usage des malades exclusivement.

Le tableau 12 énumère les différentes sources de revenu découlant des contributions indirectes de 1921 à 1926, cette dernière année accusant une augmentation de \$14,262,384 sur la précédente, provenant de ce que les impôts de guerre et les droits d'accise encaissés en 1926 étaient plus considérables. Les tableaux 13 et 14 donnent les statistiques de la distillation et des licences de régie des cinq mêmes années.

12.—Droits d'accise et autres revenus intérieurs, pour les exercices 1921-1926.

Source du revenu.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acide acétique.....	1,955	100	100	100	100	100
Cigares.....	1,293,655	1,095,176	622,035	608,685	516,606	539,300
Malt.....	2,468,476	2,628,995	2,549,601	3,280,057	3,540,621	3,840,774
Bière.....	84,301	61,531	60,331	93,072	107,734	113,933
Entrepôts en régie.....	76,508	16,525	18,225	18,725	17,675	17,250
Spiritueux méthylés.....	405,457	-	-	-	-	-
Saisies.....	174,523	-	-	-	-	-
Spiritueux.....	5,757,463	6,224,061	7,985,806	9,371,063	9,393,661	10,932,578
Tabac.....	27,132,933	26,876,807	25,013,128	25,236,296	25,421,602	27,919,051
Taxes de guerre, timbres de consommation, etc.....	79,346,815	73,902,614	107,989,893	123,668,847	89,330,838	99,228,334
Poids et mesures, gaz et timbres judiciaires.....	9,423	-	-	-	-	-
Autres recettes.....	165,482	6,700	10,426	8,040	7,344	7,245
Total.....	116,916,991	110,812,503	144,249,547	162,284,885	128,336,181	142,598,565

¹Timbres judiciaires seulement. Les revenus des poids et mesures et de l'inspection du gaz sont perçus par le ministère du Commerce. Voir tableau 2.

13.—Nombre d'autorisations accordées pour la fabrication ou l'entreposage en régie durant les exercices 1921-1926.

Industries.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
Distillateurs.....	12	10	11	14	16	18
Brasseurs et fabricants de malt.....	73	79	74	75	79	87
Manufacturiers de tabac.....	85	81	76	73	70	65
Fabricants de cigares.....	147	152	140	126	113	110
Raffineries de pétrole.....	12	14	16	16	18	21
Fabricants en régie—						
Vinigre.....	18	1	-	-	-	-
Parfums, préparations pharmaceutiques, etc.....	233	334	354	371	348	343
Alambics chimiques.....	140	149	163	166	164	156
Fabricants d'alcool de bois.....	12	12	9	6	7	8
Fabricants de vinigre de malt.....	3	3	3	3	3	3
Produits du malt.....	1	-	-	-	-	-
Fabricants et importateurs d'alambics.....	4	14	10	16	17	18
Fabricants d'acide acétique.....	2	2	2	2	2	2
Entrepôts en régie.....	49	45	49	50	46	41
Raffineurs.....	1	1	1	1	1	1
Malaxeurs.....	-	-	-	2	2	2